

Commune de **PONT DE CHERUY**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°38/2021

*L'an **deux mil vingt et un**, le 03 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : M. Daniel **POIRIE** (pouvoir à Mme Pascal **MERCIER**), Mme Eugénie **GRAND** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), M. Sébastien **BLACHE** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – REALISATION D'UN EMPRUNT

Exposé du Maire

Dans le cadre de la mise en conformité des réseaux humides de la commune, la programmation de ces travaux a été mise en place sur les exercices budgétaires 2021 et 2022.

Les mises en séparatif de la rue du Travail (terminée à ce jour), de la rue Giffard (actuellement en cours) et de la rue Aimé Pinel ont été inscrites en section d'Investissement du budget 2021 de l'Eau et de l'Assainissement. Les travaux concernant le quartier du "Petit Paris" seront quant à eux inscrits au budget 2022.

Le financement de ces dépenses sera assuré pour partie par les fonds propres de la commune et par le recours à l'emprunt.

Lors du vote du budget primitif 2021 pour le service de l'Eau et de l'Assainissement, une somme de 2.000.000 € a été prévue en recettes d'investissement.

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes a été sollicitée et a remis la proposition financière suivante :

- Montant :2.000.000 €.
- Durée :30 ans.
- Taux d'intérêt fixe :1,12 %.
- Périodicité :Trimestrielle.
- Amortissement :Progressif à échéances constantes.
- Frais de dossier :0,10 % du montant emprunté.

Après échanges avec cet organisme bancaire, il a été convenu que la somme empruntée sera encaissée en une seule fois avec une première échéance prévue sur le dernier trimestre 2021.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide :

1 - De contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, aux conditions suivantes :

- Montant :2.000.000 €.
- Durée :30 ans.
- Taux d'intérêt fixe :1,12 %.
- Périodicité :Trimestrielle.
- Amortissement :Progressif à échéances constantes.
- Frais de dossier :0,10 % du montant emprunté.

2 – Autorise le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document utile à la mise en place de cet emprunt, prévu au Budget Primitif 2021 du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.



2

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 08 juin 2021
Le Maire,